

Paris, le 29 mai 2013

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE DOMANIALE DUE PAR LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES D'AUTOROUTES

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont été informées par le Ministre des Transports de son intention d'augmenter la redevance due au titre de l'occupation du domaine public autoroutier. Le décret concrétisant cette intention du Gouvernement a été publié le 29 mai 2013, il conduit à une augmentation de la redevance de plus de 50%.

De façon constante, les sociétés concessionnaires ont contesté l'intention manifestée par ce décret, qui est contraire aux principes contractuels de la concession de service public, ainsi qu'aux engagements pris par l'État lors de la privatisation des sociétés concessionnaires en 2006.

Elles ont fait savoir au Ministre et aux services de l'État que, faute d'une compensation intégrale et transparente, et dans le but de protéger leurs droits, elles se verraient dans l'obligation d'engager tous recours nécessaires auprès des instances compétentes.

Elles regrettent que la publication de ce décret mette à mal les liens de confiance nécessaires à la relation contractuelle entre l'État, ses concessionnaires et leurs actionnaires.

Contact Presse

ASFA

Laurence Guillerm

laurence.guillerm@autoroutes.fr

Tél. : 01 49 55 33 07 ou 06 11 66 97 70